

t) Langues du groupe indien. L'Inde a indiqué qu'elle soumettrait une résolution visant à rectifier certaines erreurs d'impression figurant dans les tableaux de translittération des langues de l'Inde publiés dans le rapport de la deuxième Conférence 19/, à apporter des modifications à ces tableaux et à ajouter une note au tableau relatif au tamoul.

76. En réponse à une question de la Malaisie concernant le caractère inacceptable de la frontière internationale entre la Chine et la Malaisie figurant dans l'Atlas de la République populaire de Chine de 1977, le Président a précisé que la Conférence s'occupait uniquement de la normalisation des noms géographiques. Les autres questions, par exemple celles concernant les frontières internationales, ne devaient donc pas être discutées, et cette optique a été acceptée. La délégation chinoise a souscrit à la déclaration du Président, et a fait observer que la Chine faisait distribuer aux participants à la Conférence des exemplaires de l'"Atlas de la République populaire de Chine" établi en graphie phonétique chinoise afin qu'ils puissent avoir un document sur les noms géographiques dans le système Pinyin; il n'appartenait pas à la Conférence de se prononcer sur cet atlas. Le tracé de la frontière internationale de la Chine, tel qu'il est indiqué sur l'Atlas de la République populaire de Chine était fondé. Il a été toujours affirmé qu'en cas de désaccords sur la question des frontières entre pays voisins, il fallait rechercher une solution raisonnable par voie de consultations amicales.

#### Décisions de la Conférence

77. Les résolutions que la Conférence a adoptées sur les questions examinées par le Comité IV portent sur les sujets suivants : la romanisation des noms géographiques chinois (résolution 8), la romanisation des caractères arabes (résolution 9), l'alphabet cyrillique bulgare (résolution 10), les alphabets serbo-croate et macédonien de Yougoslavie (résolution 11), la translittération en écriture romaine et devanagari des langues du Groupe indien (résolution 12), la romanisation de l'alphabet hébreu (résolution 13) et le système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non roman (résolution 25).

#### RAPPORT DE LA COMMISSION V

##### Coopération internationale (point 16 de l'ordre du jour)

78. Au cours de la discussion, la Commission s'est référée aux documents suivants :
- a) Rapports des divisions linguistiques et géographiques (E/CONF.69/L.5, L.7, L.25, L.32, L.75, L.76 et L.108).
  - b) Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur sa sixième session (1975) (ESA/RT/C/GN/4, par. 16 et 25 et par. 4 b) de l'annexe II.
  - c) Résolutions 1, 5, 6 et 7 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 20/.

---

19/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II. Documents techniques (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.74.I.4), p. 127 à 172.

20/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 10 à 13.

d) Résolutions 2, 3, 4, 13, 15, 17, 19, 20, 23, 26, 27, 32, 33, 37 et 38 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 21/.

e) Documents E/CONF.69/L.36, 66, 70, 71, 89 et 100.

79. Le Président a suggéré que la Commission passe en revue les mesures prises aux première et deuxième Conférences ainsi qu'aux diverses sessions du Groupe d'experts, afin de voir les modifications et/ou les adjonctions qui pourraient être nécessaires. Il faudrait également déterminer si les questions relevant du point 16 qui intéressaient d'autres Commissions devraient être renvoyées à ces mêmes commissions pour suite à donner ou pour suite à donner en commun.

80. Le Président a signalé que le Groupe d'experts avait apporté quelques modifications au nombre et à la composition de ses divisions depuis la deuxième Conférence. Les pays qui participaient à la Conférence pour la première fois ont été invités à examiner à quelle division ils souhaiteraient être associés. Après un long débat sur la possibilité que l'ONU prenne à sa charge les dépenses des experts participant aux sessions que le Groupe d'experts tient tous les deux ans, il a été estimé que les délégations devraient essayer, par les voies gouvernementales, de soumettre ce problème à une session du Conseil économique et social.

81. Le représentant de la France a présenté des commentaires concernant la liste de noms de pays établie par le Groupe d'experts. Après avoir écouté les observations du Chef de la Section de terminologie et de documentation technique du Département des conférences et des services généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, la Commission a décidé que le Groupe d'experts achèverait ce travail en collaboration avec le Service de terminologie, Division de traduction, Département des conférences du Secrétariat de l'ONU. Un projet de résolution a été soumis à la Conférence pour approbation (E/CONF.69/C.V/L.3).

82. S'agissant de la crédibilité, les participants se sont accordés à reconnaître qu'il était souhaitable de fournir des renseignements sur l'exactitude des noms figurant dans les documents constituant une source de noms géographiques (y compris les cartes, par exemple) pour savoir s'ils avaient été recueillis sur le terrain, tirés de documents, etc. Un projet de résolution élaboré en collaboration avec la Commission II a été soumis à la Conférence pour approbation (E/CONF.69/C.V/L.1).

83. La question de la difficulté qu'il y a à fournir des renseignements sur la prononciation des noms géographiques normalisés à l'échelon national dans un système d'écriture non phonétique a été examinée. Un projet de résolution élaboré en collaboration avec la Commission II a été soumis à la Conférence pour approbation (E/CONF.69/C.V/L.4).

84. Au cours du débat sur le champ d'application et la mise au point de procédures concernant l'échange d'informations, il a été noté que de nombreux aspects de la question étaient traités par la Commission II au titre du point 9 de l'ordre du jour (stages de formation). Référence ayant été faite aux résolutions 5 de la première Conférence et 32 de la deuxième Conférence concernant la diffusion des décisions des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques, ainsi qu'à la recommandation contenue dans la résolution 32 et tendant à ce que le Secrétariat

---

21/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 12 à 19.

de l'Organisation des Nations Unies distribue la documentation qu'il pourra recevoir, il a été noté que le Secrétariat de l'ONU diffuserait des renseignements sur cette documentation mais ne distribuerait pas la documentation elle-même. Le Président a instamment prié les représentants, à leur retour dans leurs pays respectifs, de créer des filières leur permettant de recevoir les documents de l'ONU relatifs aux noms géographiques à mesure qu'ils sont communiqués à leurs pays. Se référant à la résolution 15 de la deuxième Conférence, M. E. Meynen a annoncé que sa bibliographie devait être publiée vers la fin de 1977. Des exemplaires en seraient envoyés à titre gracieux aux représentants participant à la Conférence. Il a été souligné en outre qu'il était souhaitable que les pays se consultent avant que l'un d'eux établisse une nomenclature portant sur un autre pays.

85. Il a été pris note avec satisfaction de la productivité croissante des réunions organisées au niveau des divisions et entre divisions et des travaux entrepris en coopération. Un projet de résolution encourageant la poursuite et l'élargissement de ces activités a été soumis à la Conférence pour approbation (E/CONF.69/C.V/L.2).

86. Au cours du débat sur les problèmes d'assistance technique, qui constituent le thème de la résolution 6 de la première Conférence et de la résolution 27 de la deuxième Conférence, le Secrétaire exécutif a expliqué qu'il était possible d'obtenir une assistance technique par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sous les formes suivantes : a) experts ou conseillers, b) matériel et c) bourses de perfectionnement.

87. Le représentant de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) a fait une brève déclaration sur les relations de cette organisation avec le Groupe d'experts dans les travaux de nomenclature maritime que la Commission III était en train d'examiner en détail. M. Randall, représentant l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH), a fait un bref exposé sur les travaux de l'Institut du point de vue de leurs incidences sur les noms et la terminologie géographiques. Le Président a indiqué que, comme le lui avait demandé le Groupe d'experts, il avait écrit à l'Union postale universelle (UPU) en manifestant son intérêt pour une collaboration. L'UPU avait répondu que son organisation était telle qu'il était impossible d'envisager une possibilité de coopération utile avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Le Président devait encore prendre contact avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT), ainsi que le recommandait la résolution 38 de la deuxième Conférence.

88. S'agissant de la partie de la résolution 26 de la deuxième Conférence relative aux conventions internationales, le Groupe d'experts avait examiné cette question et avait conclu qu'il n'était pas souhaitable de poursuivre plus avant l'idée de conventions.

89. Aucun progrès n'a été signalé en ce qui concerne la coopération avec les moyens d'information.

90. La réaffirmation des résolutions ci-après a été recommandée : résolution 6 de la première Conférence et résolutions 13, 17, 20, 27, 32, 35 et 38 de la deuxième Conférence.

## Décisions de la Conférence

91. Sur recommandation de la Commission V, la Conférence a adopté des résolutions portant sur les sujets suivants : crédibilité des noms géographiques dans les documents (résolution 4); activités et réunions des divisions (résolution 5); liste des noms de pays (résolution 6); aides pour la prononciation (résolution 7).